

Garantir les conséquences pécuniaires et les frais de défense résultant de fautes de gestion, de fautes professionnelles, d'attaques cyber ou de fraude dans le cadre de votre activité est une nécessité pour la protection du patrimoine de votre entreprise.

Votre entreprise a besoin de garanties adaptées pour faire face aux sinistres pouvant survenir.

Assur'AM® est là pour vous aider à maîtriser vos risques.



## COUVRIR VOTRE ACTIVITÉ

L'assurance **Responsabilité Civile Professionnelle** est une protection vitale pour l'entreprise.

Elle permet de couvrir les éventuelles réclamations en lien avec votre activité : erreur dans l'exécution d'un ordre, négligence, non respect du mandat, défaut de conseil.

L'assurance prend en charge les frais de défense et les dommages et intérêts des tiers lésés.

**Exemple de sinistre** : un client souhaite acheter des actions d'une société qui s'introduit en bourse. Il demande à la société de gestion de lui acheter 50.000 actions. La société de gestion s'est trompée et a acheté pour 50.000 € de titres. Le client s'est estimé lésé car il voulait réaliser un investissement beaucoup plus important.

L'assureur a pris en charge les frais de défense ainsi que les dommages et intérêts représentant la perte d'opportunité du fait de l'investissement réduit par rapport à sa demande.



## PROTÉGER VOS DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

L'assurance **Responsabilité des Dirigeants** a pour objet de garantir l'ensemble des dirigeants de droit et de fait lorsque leur responsabilité personnelle suite à une faute de gestion commise dans l'exercice de leur fonction, est engagée et en cas de condamnation, à payer des dommages et intérêts.

En tant que dirigeant, vous engagez votre responsabilité sur plusieurs terrains : civil, administratif et pénal.

Vos fournisseurs, créanciers, concurrents, clients, actionnaires ou employés peuvent invoquer des fautes telles que le non-respect des statuts, le non-respect des lois et/ou une faute de gestion.

**Exemple de sinistre** : une société agréée par l'AMF a deux filiales qui exercent respectivement des activités de gestion d'actifs et de listing de sponsor/conseil en fusion-acquisition. Alors que les équipes dédiées à cette dernière travaillent sur un rachat d'une société par un de leurs clients, les équipes de gestion d'actifs conseillent à leurs clients d'investir dans les titres de la société. La proximité des équipes et le fait que les dirigeants des deux structures soient les mêmes leur ont valu une procédure disciplinaire.

Les frais de défense se sont montés à 100.000 € pour les deux dirigeants concernés.



## VOUS PROTÉGER CONTRE LES CYBERATTAQUES ET LES FRAUDES

L'assurance **Cyber & Fraude** a pour objet de protéger contre la criminalité informatique (logiciel malveillant, sabotage, fuite de données sensibles et des actes frauduleux (détournement de fonds, escroquerie, vols, abus de confiance, etc.)

Elle permet de couvrir les frais d'assistance, les dommages subis par l'entreprise et ceux causés à des tiers.

**Exemple de sinistre** : un démarcheur, ayant une carte de démarchage par une société de gestion renommée, approche des clients pour faire part de la collecte de fonds. Il détourne les 250.000 € qui lui ont été confiés par ses clients et ne les remet pas à la société de gestion. Il remet aux clients des faux reçus.

Déduction faite de la franchise, 200.000 € ont été pris en charge par l'assureur.



### PROTÉGER VOS ACTIFS

L'assurance **Dommages** permet de couvrir vos biens, vos pertes financières ainsi que vos responsabilités vis-à-vis de votre propriétaire, de vos voisins ou de tiers. Cette garantie est une nécessité pour la protection du patrimoine de votre entreprise.

Une garantie haut de gamme pour couvrir :

- Bâtiments ou responsabilité locative
- Mobilier et Matériels informatiques et bureautiques
- Objets d'art
- Pertes pécuniaires
- Recours des voisins et des tiers
- Assistance dommage 24h/24

Les points forts :

- Le remboursement en valeur à neuf de vos matériels, sans application de vétusté,
- La couverture de vos matériels portables en tous lieux dans le monde entier,
- Prise en charge des mesures de protection post sinistre (porte temporaire, frais d'installation, gardiennage, etc.),
- Garanties pour assurer la continuité de votre activité : frais d'acquisition de matériel, de relogement temporaire, de remise en état des bureaux, etc.),
- Couverture de vos oeuvres d'art, avec un maximum garanti de 25 000 € par oeuvre, et un total de 200 000 €.

**Exemple de sinistre :** Lors d'un cambriolage, votre porte a été fracturée et vous vous êtes fait voler vos ordinateurs portables et vos tablettes tactiles.

Votre assureur indemnise votre matériel sans appliquer de vétusté et prend en charge les mesures de protection (porte temporaire, frais d'installation, gardiennage, etc.).



### POURQUOI PASSER PAR CRF ASSURANCES ?

#### NOTRE VOCATION :

Changer votre expérience Assurances & être **VOTRE FACILITATEUR** pour vous assurer une parfaite sérénité dans la gestion de vos risques et dans l'exercice de vos fonctions.

- **1 ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE** issue de l'entreprise, du droit, de la finance, du marketing,
- **19 ANS D'EXPÉRIENCE** en tant que Courtiers Experts des Risques Financiers,
- **LE PROFIL DE NOS ASSURÉS :**
  - De la startup à l'ETI, cotée ou non
  - Nos domaines de prédilection : Institutions Financières (Investisseurs et Gestionnaires d'actifs), Nouvelles Technologies, Sciences de la Vie
- **NOS PÔLES DE COMPÉTENCES :**
  - Responsabilité des Dirigeants, RC Professionnelle, Risques Cyber & Fraude
  - Dommages aux Biens, Risques Techniques & Risques Spéciaux
  - Assurances de Personnes
- **UNE EXPERTISE SINISTRE RECONNUE :** Une équipe dédiée pour négocier au mieux la prise en charge des litiges par les assureurs,
- **95% DE NOS ASSURÉS** nous font confiance d'une année sur l'autre,
- **UN RÉSEAU INTERNATIONAL DE COURTIERS INDÉPENDANTS** à votre service via le réseau Globex International.

**FACILITATEUR** À TOUS LES STADES DE VOTRE DEVELOPPEMENT

**EXPERTISE** AUDIT PLACEMENT GESTION

**PROXIMITÉ** PARTOUT OÙ VOUS EN AVEZ BESOIN

Pour un conseil ou une étude, contactez-nous au 01 55 46 80 60 ou sur [contact@crfassurances.com](mailto:contact@crfassurances.com)

#### CRF Assurances

Le plus grand risque, c'est de penser que vous ne risquez rien

T + 33 1 55 46 80 60 - F + 33 1 55 46 96 60 - Site Web [www.crfassurances.com](http://www.crfassurances.com)

Société de Conseils et de Courtage d'Assurances - SARL au capital de 30 000 Euros - RCS Nanterre B 452 673 056 - N° ORIAS : 12 066 287 - Site Web : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conformes au Code des Assurances.